

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des sports

Arrêté du **19 MARS 2018**

fixant la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des professeurs de sport ouvert au titre de 2017

La ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2013-351 du 24 avril 2013 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant des ministres chargés des affaires sociales et du ministre chargé de la jeunesse et des sports, en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale du concours réservé d'accès au corps des professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 autorisant au titre de l'année 2017 d'un concours réservé pour l'accès au corps des professeurs de sport ;

Arrête

Article 1^{er}

Le jury de concours réservé de professeur de sport est composé comme suit :

M. Fabien CANU, Inspecteur général de la jeunesse et des sports, Président du jury

Mme Anne BARROIS

Professeure de sport hors classe, directrice adjointe au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Reims

M. Bertrand BONNEFOY

Conseiller technique et pédagogique supérieur hors classe à la fédération française de taekwondo et disciplines associées

Mme Marie-Françoise POTEREAU

Conseillère technique et pédagogique supérieure au Ministère des sports

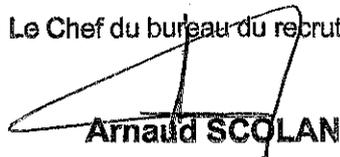
Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

19 MARS 2018

Le Chef du bureau du recrutement



Arnaud SCOLAN